

Les services publics et la DGFIP gravement menacés !

Un rapport de la Cour des comptes, le rapport CAP 2022 et le discours de DARMANIN !

Des critiques injustes et des menaces qui se précisent !

Il y a 50 ans déjà ...

Mai 68 se clôturait par les élections législatives du 30 juin. De GAULLE en sortait renforcé. Restait la Plage...



Résistance !

C'est à marche forcée qu'Emmanuel Macron tente de transformer, de manière radicale, la société française.

Cette transformation se fait sur fond de remise en cause de tout ce qui a contribué à faire de ce pays un modèle original, qui a placé la question sociale au centre des luttes et de l'action revendicative, issues du front populaire, en passant par la libération et le mouvement de 1968.

Les aides sociales, consacraient « un pognon dingue » qui n'arrive pas à sortir les pauvres de la pauvreté, selon notre Président visionnaire.

Il est vrai que la théorie Présidentielle repose sur une idée simple, celle du ruissellement. Favorisons les riches, les « premiers de cordée » et ainsi les pauvres bénéficieront des miettes qui leur seront laissées.

Dès lors, il entend faire table rase. Ainsi une multitude de chantiers sont engagés. Réforme des retraites, et des pensions de réversion, démolition des statuts, privatisations tous azimuts. Quant à la Fonction publique elle ne perd rien pour attendre. CAP 2022 va en donner les pistes. L'idée générale c'est de faire des économies budgétaires partout et livrer à la concurrence des pans entiers des services publics.

Ainsi, Le couple exécutif, E. Philippe / E. Macron, entend réduire la résistance de tous les salariés, sans oublier bien sûr les cheminots et les fonctionnaires.

L'action est toujours sur les rails. Elle a surtout besoin que les convergences se réalisent, dans l'action, pour défendre l'ensemble des acquis sociaux de plus d'un siècle. En cette année anniversaire, sous les pavés, dégageons à nouveau la plage !

AGENDA PARITAIRE

Prochaines CAPL

La CAPL de liste d'aptitude 2018 de B en A, aura lieu le :

► 18 octobre 2018.

CHSCT du 93

Après la session extraordinaire du 09/07/2018, consacrée à la situation d'insalubrité des locaux de l'hôtel des Finances de Noisy-le-Sec, voir en page 4, une nouvelle session est programmée pour le

► 7 décembre 2018.

AGENDA SYNDICAL

Vie du syndicat

L'assemblée Générale de la section syndicale aura lieu le ;

► 15 octobre 2018

Le Pot de rentrée et d'accueil des nouveaux agents affectés à la DNEF est prévu pour le :

► 4 septembre 2018 en salle 237

A NOTER

Listes d'aptitude de C en B pour 2019.

L'appel de candidature pour les listes d'aptitude de 2019 est paru. Les candidatures devront parvenir avant le 10 septembre 2018.

Jour de Carence.

La mesure va s'appliquer dès le mois d'août avec effet au 01/01/2018.

DEFENSE DES EMPLOIS ET DES SERVICES PUBLICS

Halte aux pyromanes !

Chacun sait, d'expérience, que la période estivale, entre juillet et septembre, est toujours un moment où les mauvais coups se préparent. Il est d'ores et déjà certain que l'été 2018 s'annonce comme un très grand cru, une année exceptionnelle pourrait-on dire..

Si le feu n'est toujours pas éteint sur le front sncf, un autre foyer est susceptible de reprendre, à commencer par la situation et les perspectives annoncées aux agents de la DGFIP.

L'étincelle a été allumée par le rapport de la cour des comptes, qui souligne l'insignifiance des gains et des économies budgétaires obtenues, depuis la fusion Impôts Trésor. Dans son rapport, le Président de la Cour des comptes, Didier MIGAUD, préconise ainsi pas moins de dix sept recommandations pour y remédier (voir en page 3).



La propagation de l'incendie prend alors de la vigueur par la parution du rapport d'activité 2017 de la DGFIP.

Ce dernier révèle en effet une baisse, depuis deux ans, des recettes issues du contrôle fiscal. Ce rapport tombe, il faut bien le dire, à point nommé, pour conforter l'idée affichée par

la DGFIP, de la fin, en matière de suppressions d'emplois, de la sanctuarisation du contrôle fiscal.

Enfin, en guise d'ultime brandon inflammable, la parution apparemment non contrôlée, mais très attendue, du rapport du Comité Action Publique 2022 « CAP 2022 », vient compacter sur 150 pages, quelques bonnes vieilles recettes pour pratiquer de nouvelles restructurations et coupes sombres dans la dépense publique.

Certaines mesures sont si extrêmes (externalisation de services, contrats de droit privé...) que le gouvernement, avait bloqué la parution de ce rapport qu'il faut bien qualifier de véritable bombe incendiaire.

En tout, ce ne sont pas moins de 50.000 suppressions d'emplois qui sont envisagées dans la fonction publique, dont 20 000 sur la seule DGFIP. Une véritable entreprise de terre brûlée, si l'on considère les 30.000 suppressions déjà pratiquées au sein de la DGFIP en quinze ans.

M. Gérald DARMANIN a, pour sa part, déjà tiré les conclusions des politiques antérieures qui ont causé

Gérald DARMANIN, lors de sa visite éclair du 29 mars 2018 sur le site de Pantin (DVNI)



cette déforestation des services publics.

Ainsi dans son discours auprès des directeurs des administrations de Bercy, diffusé sur facebook le 11 juillet 2018 (voir ci-contre), constatant l'éloignement entre les administrations et les citoyens, le ministre propose un vaste plan de réorganisation des services publics. Bureaux mobiles, maisons de services publics... Pour se faire, il envisage, sans rire, un vaste plan de déconcentration des services par prélèvement des emplois sur les métropoles et l'île de France. Désormais place au « fiscobus », si l'on peut l'appeler ainsi.

Les idées de M. DARMANIN prêteraient à sourire si nous en avions le loisir et le cœur. Mais tel n'est plus le cas. A l'heure où l'incendie risque de ne plus être sous contrôle, il est peut-être encore temps d'ouvrir les vannes et de le noyer sans tarder ■

Le petit DARMANIN Illustré

Notre Ministre sait décidément bien parler aux directeurs des administrations de Bercy. Il sait également être opportuniste juste ce qu'il sied entre gens de bonne compagnie.

A force de suppressions d'emplois, et d'implantations, conséquences des politiques des prédécesseurs de M. DARMANIN, les services des finances publiques se sont retrouvés dans des situations de sous effectifs et d'éloignement géographique des administrés.

Fort de cette situation, notre ministre qui sait fort opportunément tirer les conclusions qui s'imposent, constate « une crise de confiance des populations du territoire, vis-à-vis d'un phénomène de métropolisation et de jacobinisme... ». Pour répondre à l'attente des usagers il propose d'apporter des réponses organisationnelles. Ainsi il est demandé à notre cher DG, Bruno Parent de travailler à une réorganisation territoriale en déconcentrant une partie des services de l'île de France, en envisageant des permanences mobiles, tels des bibliobus, et en développant l'accueil multi administratif dans les Maisons de service public. Pense-t-il prélever les effectifs en Seine-Saint-Denis, département en grave sous-effectifs chroniques.

Mais M. DARMANIN, soyez sérieux pour une fois et commencez par répondre comme il se doit à la Cour des Comptes en refusant ses conclusions qui vont très largement aller à l'inverse de ce que vous prétendez. De même, ne pensez-vous pas que les 20.000 suppressions d'emplois vont encore aggraver les choses ? Alors, Monsieur DARMANIN, vous vous moquez ■

Le rapport de la Cour des comptes concernant la DGFIP « extraits »

Ce rapport, publié le 20 juin 2018 est intitulé « *la DGFIP, dix ans après la fusion, une transformation à accélérer* ».

Structuré en trois parties, le rapport relève que la fusion Impôts-Trésor n'a pas produit la rupture souhaitée. Il relève en outre la persistance d'importantes rigidités, pour conclure au souhait d'une transformation nouvelle.

Parmi les constats, la Cour regrette que l'objectif de la fusion qui était de supprimer 1 emploi sur 2, notamment grâce à la RGPP, n'a pas pu se réaliser.

Tout au contraire, le rapport dénonce l'addition des structures de la DGI et de la DGCP.

Si la Cour concède que la DGFIP est la plus grande administration fiscale du monde, dotée d'un champ de mission sans équivalent, elle n'en considère pas moins qu'elle constitue « *un modèle archaïque* ».

En conséquence, la Cour des comptes préconise que la DGFIP soit alignée sur les modèles des pays de l'OCDE, tel que le recommandent l'Union européenne, la Banque mondiale et le FMI. Ces derniers estiment d'ailleurs que la bonne pratique consiste en une fusion des réseaux de prélèvement et à l'externalisation de certaines missions (le cadastre notamment ?).

Parmi les 17 recommandations de la Cour, nous avons relevé :

- le transfert à la DGFIP des missions comptables de la Douane ;
- l'étude du transfert de la mission topographique à l'Institut Géographique National ;
- de fermer les trésoreries dont les effectifs ne permettent pas un service continu de qualité (600 trésoreries disposent de moins de cinq agents) ;
- le resserrement des réseaux de SIE et SIP, en services plus denses ;
- d'en finir avec la rigidité des règles d'affectation et de mobilité

Enfin, la Cour note avec regrets que pour l'heure l'immobilisme observé est dû à l'opposition des organisations syndicales et à la pérennisation d'une culture attachée à la reconnaissance de la singularité des finances publiques ■

CONFIDENTIEL

La BNEE, dans le collimateur de la DGFIP ?

Selon des informations, la suppression de 8 GREE sur 21 serait envisagée pour la BNEE, dans un rapport d'audit interne.

Si tel est le cas, s'agit-il d'une demande de la DGFIP, afin de récupérer des emplois qui risquent d'être nécessaires à d'autres services tel que la future police fiscale ?

Selon ces informations, cet Audit aurait effectué, officiellement un recensement des GREE supposés ne pas atteindre leurs objectifs.

Il s'agirait là, bien sûr d'un vil prétexte, car les GREE sont des services très impliqués dans leurs missions.

Pour rappel les objectifs assignés aux GREE sont de deux ordres. D'une part la participation aux enquêtes des services de Police Judiciaire (perquisitions et auditions) ; d'autre part analyse fiscale et traitement des éventuelles retombées en la matière (programmation).

Il semblerait que cet audit ait irrité les autorités de la police judiciaire qui de leur côté collecteraient les résultats jugés satisfaisants de la collaboration des agents des Finances Publiques, affectés à la BNEE.

Les GREE qui seraient sous la sellette du très zélé chef de la BNEE sont ceux de :

Marseille, Montpellier, Nice, Bayonne, Lyon, Angers, Limoges et Nancy. Soit au total 14 agents. Une situation à surveiller avec une grande attention.

L'affaire BENALLA

Grosse crise de confiance au niveau le plus haut de l'Etat.

Une commission d'enquête parlementaire à l'Assemblée Nationale et au Sénat, une enquête administrative de l'IGPN et une instruction judiciaire.

Le séisme est à la hauteur de la stupéfaction des citoyens qui constatent les errements auxquels peuvent conduire les idées de défiance envers les corps constitués de fonctionnaires.

Il est effectivement des missions qui doivent rester au sein de la fonction publique. Y déroger peut en tous les cas conduire aux dérives les plus dangereuses, jusqu'à des situations de graves troubles à l'ordre public. Tel doit être le cas entre autre des missions de protection des citoyens.

Mais cette violence illustrée par les agissements de cet individu, employé garde du corps sous contrat privé de l'Elysée, c'est d'abord envers les citoyens qu'elle s'est exercée.

La CGT qui ne se résout pas à ces situations de violence a depuis plusieurs mois réclamé une enquête parlementaire sur les violences intervenues lors des manifestations contre la loi travail.

Cette enquête n'a jamais eu lieu et pourtant ce sont des libertés fondamentales, garanties par la constitution dont il s'agit.

Cette demande a été réitérée par la CGT.

Travailler dans des conditions décentes !

Après des années à protester contre l'insalubrité de leurs locaux (fuites d'eau, écoulement des faux plafonds, écoulement d'eaux usées, circuits électriques défectueux, humidité permanente...), un palier a été franchi quand les agents ont découvert des rats dans l'intérieur des locaux.

De puis plusieurs mois, les terriers s'étaient multipliés tout autour du site et les rats se promenaient à l'air libre tout autour des entrées de service du site et des usagers du SIE. Le matin, les premiers agents sur place faisaient fuir les rats planqués dans l'entrée sous la poubelle et devaient supporter leur présence dès qu'ils sortaient du site.

Ensuite, ce sont plusieurs rats morts découverts dans les services et enfin la découverte d'une portée de bébés rats dans les faux plafonds qui ont incité les agents à agir.

Réunis en assemblée générale le jeudi 05 juillet au soir avec leur syndicat CGT et FSU, ils ont décidé de faire valoir leur droit de retrait pour danger grave et imminent pour sa vie et sa santé. Une délégation d'agents s'est déplacée à Bobigny pour rencontrer le DDFIP Marc Dora.

Contrairement à ce qu'il avait annoncé le dératiseur mandaté par la Direction, la DDFIP 93 s'est enfermée dans le déni en estimant que les pièges et appâts posés par celui-ci suffiraient à enrayer la propagation. Pourtant celui-ci avait bien déclaré devant les agents que tant que l'extérieur n'était pas traité, l'infestation continuerait et s'aggraverait.

Les agents, insatisfaits des déclarations de la Direction sont aussitôt partis



ensemble à la mairie de Noisy-le-Sec pour rencontrer les représentants du Maire, la DDFIP 93 déclarant que celui-ci et son office HLM étaient responsables des abords du site.

Ayant prévenu la presse, nous avons pu rencontrer le directeur de cabinet du maire qui s'est engagé à intervenir auprès de l'intercommunalité et de l'OPH, en lien avec la DDFIP 93 pour lancer une campagne de dératification aux abords du site.

Ayant un désaccord sur la validité du droit de retrait auprès de la DDFIP 93, un CHS extraordinaire a été convoqué ce lundi matin 9 juillet alors que les agents allaient faire signer une pétition aux habitants de la ville pour le soutien à leur mouvement (plus de 80 % des agents en droit de retrait ce lundi).

En l'absence de la médecine de prévention, le DDFIP 93 s'est refusé à reconnaître un droit de retrait mais face à la détermination des

agents, a accordé aux agents les 2 journées d'absence et s'est engagé à une fermeture administrative du site pour lancer la dératification en lien avec la mairie.

Les agents sont ainsi transférés sur les autres centres proches dans le département le temps de la dératification complète du site.

Cette victoire a été rendue possible par l'organisation collective des agents, appuyés par leurs assemblées générales en lien avec leurs délégués syndicaux et leurs représentants pour faire valoir leurs droits auprès de la Direction.

Nous resterons particulièrement vigilants pour les suites, notamment sur les conditions du transfert afin que l'ensemble des agents concernés ne soient pas lésés, alors qu'ils n'ont fait que faire valoir leur droit à exercer leurs missions dans des conditions normales et décentes ■